



Accident non responsable sans assurance

Par **DaraS**, le **10/10/2010** à **22:21**

Bonjour,

J'ai eu un accident en date du 08 oct 2010, mon adversaire n'a pas pris en compte son côté le passage et je l'ai percuté, par chance pas de dommage corporel (juste mal à la nuque et au dos mais léger en ce qui me concerne), nous avons établi un constat amiable avec croquis n° de permis et informations véhicule, juste le nom des assurances chez qui nous sommes censés être, jusque là tout va bien sauf que mon véhicule est totalement HS!

Je contacte donc mon assureur qui m'annonce que je ne le suis plus depuis le 17 septembre suite à défaut de paiement, le "hic" c'est que je n'ai pu être avertie car ayant déménager je n'ai pas pris le temps de faire suivre mon courrier.

-Que puis-je faire?

-J'ai le nom de l'assurance adverse ainsi que n° de contrat, elle a juste le nom de mon ancienne assurance, je vais les contacter mais vont-ils m'indemniser?

-Quelles sont alors les démarches à suivre car elle envoie le constat à son assurance?

En somme je n'ai plus de véhicule alors que je m'en servais pour aller travailler, va-t-on me le rembourser?

Merci d'avance pour vos réponses,
Cordialement, Dara.

Par **chaber**, le **11/10/2010** à **08:59**

Bonjour,

L'assureur a dû envoyer selon le code des assurances une lettre de mise en demeure au dernier domicile connu, qui rappelle les articles de loi amenant la suspension des garanties après 30j, puis résiliation 10j après.

Etant en suspension de garanties, votre assureur ne peut intervenir tant pour faire expertiser vos dommages que pour procéder à un éventuel règlement

Cette situation ne vous supprime pas droit à réparation par votre adversaire ou son assureur selon art 1382 du code civil. Vous devez alors le mettre en cause par pli recommandé afin qu'il procède à l'expertise et au règlement de vos dommages.

Par **DaraS**, le **11/10/2010** à **17:17**

Je vous remercie pour votre réponse, j'ai contacté l'assurance adverse, ils attendent le document stipulant que je ne sois plus assurée afin de pouvoir entamer une procédure d'expertise, ce que j'ai fait dans la journée afin de ne pas perdre de temps, ils m'ont certifié me recontacter à réception de cette pièce, sachant qu'ils n'ont pas encore le constat amiable de mon adversaire qui est censé l'avoir envoyé ce jour...

Je vous tiens au courant de la suite des événements, en vous remerciant de nouveau et vous souhaitant bonne soirée,
Cordialement, Dara.